

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 25 janvier 2021 à 20h00

Convocation en date du 19 janvier 2021 :

Présents : Mmes et MM. BONGAIN Cédric, BOURGES Jean-Marc, CÉCINAS Quentin, GINDRE Dorine, GROJEAN Olivier, JACQUET Sylvie, JACQUOT Tania, LAIBE Martine, LAVRUT Madeline, LOLLLOT Jean Pierre, MERCET Daniel, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.

Absent excusé : M. CAMUSET Frédéric arrivé à 20h16

Secrétaire de séance : Mme JACQUOT Tania

Ouverture de séance : 20H00

Levée de séance : 22h45

I. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 décembre 2020

Avec la convocation il est joint le compte-rendu du dernier conseil municipal.

Le Maire informe son conseil sur le déroulement des comptes-rendus des conseils municipaux. Pour le compte rendu, le/la secrétaire de séance prend les notes sur le PC et un(e) adjoint(e)/conseiller(ère) prend des notes papier. Le lendemain du Conseil Municipal, la synthèse des deux est effectuée. Seul le/la secrétaire de séance peut valider ou non des modifications.

Avez-vous des remarques ? NON

Vote de l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21/12/2020 :

Nombre de voix :

POUR	14	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

II. Désignation des membres de l'association foncière

Le Maire rappelle à son conseil que l'association foncière est composée de 8 membres, et pour être membre, il faut être propriétaire.

- 4 membres sont désignés par la chambre d'agriculture
- 4 membres sont désignés par le conseil municipal

D'après les statuts, le Maire est nommé délégué de la commune s'il l'accepte et Mme BIGUEUR Martine est secrétaire.

Anciens élus :

Sous l'ancienne mandature, le Maire avait été remplacé par M. THUILLARD Guy.

Pour les autres membres, il y avait : MM LAIBE Julien, LECOMTE Michel, POUTHIER Pierre et VAUCHET Philippe.

Nouvelle proposition :

M. PUSSET Bernard, Maire accepte être délégué de la commune, les autres membres proposés sont MM. CÉCINAS Alain, LAIBE Julien, POUTHIER Pierre et ROZÉ Jean Baptiste

Vote du changement des membres de l'association foncière :

Nombre de voix :

POUR	14	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

III. Autorisation dépense investissement avant élaboration du budget 2021

Le Maire informe son conseil qu'en attendant l'adoption du budget 2021, il doit être voté le quart du budget d'investissement de l'année écoulée afin de pouvoir mandater les dépenses d'investissement immédiatement.

Compte	Crédits votés	D.M.	Montant
D 20 Immobilisations incorporelles	5581.00	5581.00	0.00
D 21 Immobilisations corporelles	1845.00	1259.82	3104.82
D 23 Immobilisation en cours	2000.00	7000.00	9000.00
			12104.82

12 104.89 X 25 % = 3 026.21

Compte	Libellé	Montant
2313	Immobilisation en cours : constructions	0.00
21318	Construction : autres bâtiments publics	0.00
2151	Installation matériel et outillage technique : Réseaux voirie	3026.21

Vote de l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 3026.21€ sur le compte 2151 :

Nombre de voix :

POUR	14	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

IV. Remboursement EDF Collectivité

Le Maire informe son conseil que EDF Collectivité nous avait facturé des frais de pénalités de retard car la trésorerie n'avait pas payé une facture. Suite à un appel avec EDF Collectivité et explication du fonctionnement, ils nous remboursent ces frais.

Vote pour l'autorisation d'encaisser le chèque de remboursement d'EDF Collectivité :

Nombre de voix :

POUR	14	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

20h16 arrivée de M. CAMUZET Frédéric

V. Bilan PLUi

Le Maire présente à son conseil le diaporama que la Plaine Jurassienne a explicité lors de la conférence des maires au mois de décembre 2020 au sujet du bilan du PLUi pour les communes de la plaine jurassienne (hormis Petit Noir et Rahon car ils ont un PLU et Longwy sur le Doubs en zone inondable).

VI. Droit de préemption

Vente ADIGUZEL / Maisons ERDEM

Il s'agit des terrains et maison ZH 263 et ZH 264 pour 70 000 €

Vote pour que la commune exerce son droit de préemption :

Nombre de voix :

POUR	0	CONTRE	15	ABSTENTION	0
------	---	--------	----	------------	---

Questions et informations diverses

1. Conseil d'école

Mme JACQUET Sylvie fait le point au conseil municipal concernant le dernier conseil d'école. Le Maire confirme que la commune souhaite renouveler le rythme de 4 jours par semaine. L'école accueille 91 élèves pour cette année 2020/2021, elle en accueillera 85 en 2021/2022. La directrice de l'école demande :

- Des tapis de gymnastique
- Des climatiseurs mobiles ou stores (rideaux occultant)

Distribution d'un règlement intérieur à signer par les parents

2. Compte rendu INSEE

Le Maire fait le compte rendu de la population donné par l'INSEE. Pour le calcul de la population, l'INSEE prend la moyenne entre deux recensements.

Population recensée en 2020 : 461

Population municipale calculée au 1er janvier 2018 : 492

Population comptée à part au 1er janvier 2018 : 16

Population légale au 1er janvier 2018 en vigueur à compter du 01 janvier 2021 : 508

Nous avons perdu 31 habitants entre les recensements de 2015 et 2020

3. Voisins vigilants

Le Maire confirme l'inscription de la commune à « Voisins Vigilants » et fait un point sur l'organisation future de la plateforme.

Les référents sont M. PATENAT Pascal, Mme JACQUET Sylvie et M. MERCET Daniel et la gestion se fait par le biais d'un site internet. Les référents valideront les inscriptions et diffuseront les informations. Il faut voir le fonctionnement exact, expliquer et faire vivre cette plateforme.

On dénombre à ce jour 14 inscrits, il serait souhaitable que tous les conseillers s'inscrivent à « Voisins Vigilants ».

Le contrat prévoit que la commune peut envoyer 1000 SMS/an (si c'est le même message à 20 personnes = 20 SMS).

La commune doit mettre aux entrées de village un panneau d'affichage. Un devis a été demandé pour 3 panneaux.

4. Village fleuri

La liste et les prix des différentes plantes proposées par les établissements PINGON est parvenue à la commune.

Mme LAVRUT Madeline, présidente de la commission village fleuri et Mme PATENAT Marielle ont fait le point concernant les besoins pour 2021. Mme LAVRUT Madeline propose l'achat de plants (en comptant la reprise des anciens plants) pour environ 1500 €. Cette commande sera à prévoir début mars. Pour rappel, la commande 2020 s'élevait à 2500 €.

M. BONGAIN Cédric demande si on peut commander par l'intermédiaire de la vente de plants de l'APE ? Sans que cela coûte plus cher à la commune.

M. le Maire indique que la commune verra directement avec le fournisseur pour faire une remise à l'A.P.E.

5. N° rue de Rappe

Un point concernant M. BOUVERET Dylan habitant au 11 rue du bois a été soulevé. En effet son entrée donne au début de la rue de la Rappe où est indiqué également 11 (il a marqué son numéro sur le pilier de son portail). Cela prête à confusion avec Mme PETITJEAN Chantal habitant au 11 rue de la Rappe. La commune doit intervenir avec M. BOUVERET Dylan et La Poste pour trouver une solution.

6. La marque territoriale du Jura

Le Maire informe que le Conseil Départemental propose gratuitement aux municipalités des supports de communication pour mettre la marque du département en avant. Drapeaux, peintures sur la route à l'entrée du village, logo, plaques, guirlandes. Un point avec l'association foyer rural sera fait pour les besoins des associations.

7. Aide aux personnes en difficulté

Le Président de la Communauté de Commune de la Plaine Jurassienne a envoyé un mail en mairie suite à une demande qui avait été faite en préfecture pour faire les courses d'une famille atteinte de la COVID 19. Cette demande aurait dû être traitée par le CCAS. N'ayant pas de CCAS en place sur la commune, M. le Maire s'en est chargé.

8. Réunion pêche

Suite à la destitution de la régie pêche de la commune, une réunion est prévue vendredi 29 janvier à 18h00 à la salle polyvalente concernant le devenir de la pêche à Rahon. Une association devrait être montée pour rendre le relais.

Après information auprès de nos administrés, 5 personnes sont inscrites à la réunion

M. LOLLIOT Jean-Pierre soulève aussi un point important concernant l'étang du bief madame qui a une fuite au niveau du tuyau d'évacuation, cela devra être étanchéifié. De même, une évacuation d'eau est à refaire sur le parcours de santé avec la mise en place d'un tuyau acier.

La prévision est à faire pour racheter 50 kg de maïs pour les canards.

La question concernant l'empoisonnement se pose et sera étudié après la réunion du 29 janvier 2021.

9. Archivage :

M. TONETTI du centre de gestion va venir mercredi 27 janvier 2021 faire le point sur le rangement des documents en mairie. Il y a un gros travail à faire pour l'archivage. Il nous donnera les informations et la marche à suivre.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 22 février à 20h00.

